

# COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 décembre 2024, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

**Date convocation** : 10/12/2024

**Secrétaire de séance** : Fabienne AGOUX

**PRESENTS** : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Fabienne AGNOUX, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Francis GUILLOT.

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Marie Claude AVELINO, Audrey PAREL.

**PROCURATION(S)** : Audrey PAREL donne procuration à Gérard BRETTE.

### Délibération n° 2024-50 Dénomination d'une voie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20241219-DEL\_2024\_50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de nommer le chemin rural cadastré T104.

Il propose de le nommer rue de Trébiaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de nommer le chemin cadastrée T 104 : rue de Trébiaux

-Charge le Maire de transmettre ces données à l'Institut Géographique National aux fins de référencement.

-Charge le Maire de matérialiser cette identification des rues par une signalétique adaptée et d'informer les habitants concernés de leur nouvelle adresse.

**Membres : 14**

**Présents : 10**

**Représenté(s) : 1**

**Nombre de votants : 11**

**Exprimés : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Maire, Gérard BRETTE

Secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.